

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
29

Conseillers en  
fonction :  
29

Conseillers  
présents :  
27

Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

Séance du samedi 23 mai 2020

Sous la présidence de Cécile DELATTRE, Maire

**4/ Fixation du nombre des Adjointes au Maire.**

Le Maire rappelle que les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent qu'il « y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal » et que « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Pour mémoire, à ce jour la commune disposait de 8 adjoints, maximum légal possible.

Le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 8.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**FIXE** le nombre des adjoints au maire de la Ville d'Oberhausbergen à 8.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Cécile DELATTRE

